



COMMUNE D'ENTRANGE

BUDGETS 2017

Les budgets de la commune sont habituellement présentés dans le bulletin municipal. Jusqu'ici, il pouvait s'écouler plusieurs mois entre le vote de ces budgets en Conseil municipal et leur parution. Pour mieux vous informer, la municipalité a souhaité raccourcir le délai entre le vote des budgets et leur publication. C'est pourquoi nous diffusons aujourd'hui ce "4 pages" consacré exclusivement aux finances de la commune. Nous vous en souhaitons bonne lecture.



BUDGET DU CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : résultat de fonctionnement

Solde 2016	+918.66€
Dépenses 2016	4 105.00€
Recettes 2016	5 023.66€

Dépenses de fonctionnement 2017

Total	8 715.54€
Colis aux Seniors	7 715.54€
Secours	1 000.00€

Recettes de fonctionnement 2017

Total	8 715.54€
Dotations et participations	7 300.00€
Report du solde 2016	1 415.54€

Le CCAS n'a pas de budget d'investissement.

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs (articles L120-8 et R123-25 du Code de l'action sociale et des familles). En contrepartie, les donateurs bénéficient des déductions fiscales prévues par l'article 200 du Code général des impôts.

Ainsi les particuliers ont droit à une réduction d'impôts de 60% du montant de leur don, dans la limite de 20% du revenu imposable, et les entreprises peuvent déduire 60% des dons de leurs impôts sur les bénéfices.

(Code général des impôts : article 238 bis).



RÉGIE DE TRANSPORT

Dans un souci de simplification administrative, la régie de transport qui permettait de gérer l'autocar scolaire communal a été dissoute et le budget correspondant a été intégré dans le budget principal de la commune.

